

PROTECTION RAPPROCHÉE AGENT DE PROTECTION PHYSIQUE DES PERSONNES

➤ En quoi consiste ce métier ?

L'agent privé de protection des personnes (A3P) assurera seul ou en équipe la **protection physique des personnes ayant besoin de sécurité** durant leurs déplacements professionnels ou privés dans le strict respect des règles de déontologie et de la loi en vigueur dans sa zone d'évolution. Il **sécurise les déplacements** (véhicules et pédestres) de façon adaptée à la sensibilité de l'autorité ainsi que des lieux visités et fréquentés par cette dernière. Dans le cadre d'une situation dégradée, il est capable d'**identifier, d'analyser la problématique et d'y apporter une solution adaptée**. Le cas échéant, il est capable d'appliquer des techniques d'intervention physique et des procédures d'urgence afin d'extraire son autorité d'une zone de danger.

➤ Des missions variées et toujours dans l'action !

Les missions ont pour objet et finalité la protection de l'intégrité physique des personnes. Elles se déclinent ainsi :

- **Agent à l'épaule** : Cet agent est au plus près de la personne protégée. Il assure la protection directe et dirige l'équipe de protection le cas échéant. Il assure la coordination du dispositif.
- **Agents de protection en escorte** : Ces agents sont présents en plus de l'agent à l'épaule. Leur nombre et leur positionnement varient en fonction de la menace.
- **Agent précurseur** : Cet agent se rend dans tous les lieux où sont censés se rendre les clients. Il établit pour le chef de mission une analyse des risques et des menaces ainsi que des difficultés rencontrées sur le lieu ou sur le trajet.
- **Agent de contre-ciblage d'actes malveillants** : Ces agents sont en poste de manière statique ou dynamique. Ils permettent une observation permanente des abords du lieu où se trouvent les clients.
- **Agents de la cellule « Recueil »** : Ces agents sont placés en dehors du dispositif et peuvent le cas échéant assurer le repli du client ou faciliter le départ de l'équipe principale.



Les conditions de recrutement

Il faut justifier d'une certification d'aptitude professionnelle préalable (CQP A3P), être majeur, avoir un casier judiciaire vierge et être en possession d'une carte professionnelle.



**OBSERVATOIRE
DES MÉTIERS** de la
sécurité privée

➤ Des formations accessibles à tous

Différents niveaux d'études sont possibles pour exercer ce métier. Les CAP (ou équivalent), Mentions complémentaires ou Bacs pros représentent les diplômes de base. Avec un bac + 3 ou un bac + 5, on occupe directement un poste d'encadrement.

L'ensemble des formations initiales de l'ensemble des métiers de la sécurité privée comportent un tronc commun de 41 heures. Il permet d'acquérir des connaissances liées à l'environnement juridique de la sécurité privée (le livre VI du code de la sécurité intérieure, le code pénal, le respect des libertés publiques, la déontologie professionnelle), mais également aux comportements et actions que tous les agents de sécurité privée doivent maîtriser de manière uniforme (les premiers secours, les situations conflictuelles, la transmission des informations).

Des formations complémentaires pour exercer le métier

L'exercice de ce métier impose en complément des formations initiales la détention d'une carte professionnelle A3P délivrée par le CNAPS après l'obtention d'un CQP A3P ou diplôme équivalent.



Benoit,
Agent de protection physique
des personnes

« Mon métier est une passion. Mon entraînement est quotidien. Notre condition physique doit être très bonne pour réagir immédiatement tout en gardant notre sang froid. Nous sommes responsable de la vie de nos clients. C'est la plus grande des responsabilités. Dans quelques années, j'aimerais évoluer vers un emploi de chef d'équipe A3P. C'est possible ! »



11 032
entreprises



près de
175 000
salariés



près de
6 000
créations
d'emplois par an



6 000
CDI par an

➤ La sécurité privée, un secteur qui compte !

La sécurité privée a conscience du rôle qui est le sien au service de la collectivité. Depuis le 12 juillet 1983, il est de notoriété publique dans notre société que la sécurité privée concourt à la sécurité générale. Grandes surfaces, centre commerciaux, entreprises, événements festifs et culturels, aéroports ... les entreprises de sécurité privée interviennent au quotidien pour apporter leurs expertises et contribuer, aux côtés des forces publiques, à la sécurité des citoyens.

Depuis des années, la sécurité privée a engagé sa mutation. Sous le contrôle de l'État, la volonté de se professionnaliser et de se moraliser l'a conduite à des évolutions remarquables.



**OBSERVATOIRE
DES MÉTIERS** de la
sécurité privée